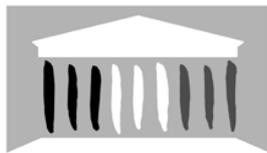


**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 20 février 2024**



N° 2049

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 8 janvier 2023.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

visant à préserver l'interdiction des plantes issues des nouvelles techniques génomiques, et garantir une souveraineté des paysans sur leurs propres semences,

(Renvoyée à la commission des affaires européennes)

présentée par Mesdames et Messieurs

Lisa BELLUCO, Sébastien PEYTAVIE, Nicolas THIERRY, Marie POCHON,
Jean-Claude RAUX, Marie-Charlotte GARIN, Sandrine ROUSSEAU, Loïc
PRUD'HOMME, Sylvie FERRER,

députés.